



A PROPOS DE...

## *Les progrès réalisés depuis le Sommet planète Terre*

Le Sommet planète Terre de 1992 à Rio de Janeiro a marqué un tournant dans l'établissement d'un programme pour le développement durable. Constituant le plus grand rassemblement international jamais tenu à l'époque, le Sommet a réuni 108 chefs d'Etat et de gouvernement à Rio, où ceux-ci ont adopté Action 21, le plan d'action pour le développement durable.

D'avis commun, le Sommet planète Terre — officiellement la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement — a été un succès important car il a permis au public de prendre conscience de la nécessité d'intégrer pleinement les aspects environnementaux et sociaux aux politiques de développement économique.

Depuis Rio, les gouvernements, les organisations internationales, les autorités locales, les entreprises, les groupes de citoyens et les individus ont fait de vastes efforts pour mettre en œuvre le développement durable. Action 21 demeure une vision à long terme pertinente pour équilibrer les besoins économiques et sociaux, d'une part, et la capacité des ressources et des écosystèmes de la Terre, de l'autre. Dix ans après Rio, les objectifs d'Action 21 n'ont pas tous été atteints — et il est reconnu universellement que l'on doit redoubler d'efforts afin que chacun puisse recueillir les bénéfices que peut offrir le développement durable.

Ci-dessous sont détaillés quelques uns des accomplissements majeurs depuis le Sommet planète Terre.

### Participation des principaux intéressés

- Plus de 6 000 villes et villages dans le monde ont créé leur propre « Action 21 local » pour guider l'établissement des programmes à long terme.
- Divers pays ont élaboré des Actions 21 nationales, qui fixent comment Action 21 sera traduit en actes au niveau national. Ces stratégies ont souvent été développées par des conseils nationaux du développement durable — des organes consultatifs multipartites mis en place dans plus de 80 pays, dont la plupart sont des pays en développement.

- Un nombre de plus en plus grand d'entreprises approuvent le développement durable et ont adopté une approche « à triple bases », qui prend en considération les facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Plusieurs organisations commerciales importantes défendant le développement durable, telles le Conseil mondial du commerce sur le développement durable, se sont considérablement développées.

- La Commission des Nations Unies sur le développement durable, établie pour suivre l'application des accords de Rio, se réunit annuellement depuis 1993, et a fait œuvre de pionnier en lançant des pratiques originales pour la participation de la société civile aux discussions de l'ONU, en particulier grâce aux dialogues multipartites.

### Réduction de la pauvreté et développement social

- Les conférences qui ont suivi le Sommet planète Terre — telles la Conférence sur la population et le développement du Caire en 1994, le Sommet social de 1995 à Copenhague, la Conférence des femmes en 1995 à Beijing et la Conférence d'Habitat II à Istanbul en 1996 — ont redynamisé l'engagement envers le développement durable et ont adopté des plans d'actions, basés sur Action 21, dans des domaines spécifiques.

- En septembre 2000, lors du Sommet du millénaire des Nations Unies, 147 dirigeants mondiaux se sont mis d'accord sur une série d'objectifs de développement, échelonnés dans le temps et essentiels à la réalisation des objectifs d'Action 21. (Voir la liste d'informations sur les Objectifs de développement du millénaire.)

### Financement et commerce

- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) — la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et le PNUE étant les agences



chargées de le mettre en place — a été lancé de façon expérimentale en 1991, et, suite au Sommet planète Terre, a été restructuré pour devenir la principale source de financement multilatéral des pays en développement et des pays en transition pour des projets en faveur de l'environnement mondial. Au cours de ses dix premières années de fonctionnement, le FEM a fourni 4,2 milliards de dollars pour des projets et a recueilli plus de 11 milliards de dollars sous la forme de financements joints. Lors de la dernière collecte, en 1998, 36 pays ont promis 2,75 milliards de dollars au FEM. Le troisième réapprovisionnement est actuellement discuté.

- Lors de sa quatrième réunion ministérielle à Doha en novembre 2001, l'Organisation mondiale du commerce a adopté une déclaration affirmant : « Nous sommes convaincus que réaliser l'objectif de maintenir et de protéger un système commercial multilatéral, ouvert et non discriminatoire et réaliser celui d'agir pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable peuvent et doivent aller de paire. »
- Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, les gouvernements ont réaffirmé leur engagement envers le développement durable. Les pays donateurs ont promis de verser 30 milliards de dollars au total sous forme de financements supplémentaires d'ici à 2006.

#### Changements climatiques

- La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ouverte à la signature au Sommet planète Terre en 1992, est entrée en vigueur le 21 mars 1994. La Convention compte 165 signataires et 186 parties, mais la plupart des pays industrialisés n'ont pas rempli l'objectif facultatif de réduire, avant 2000, leurs émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990.
- En décembre 1997, à Kyoto, les gouvernements ont adopté un protocole à cette convention en vertu duquel les pays industrialisés accepteraient l'objectif de réduction, juridiquement contraignant, des émissions de six gaz à effet de serre de 5 % en moyenne en dessous des niveaux de 1990 d'ici à entre 2008 et 2012. Le Protocole, qui a été signé par 84 pays et ratifiés par 54 parties, entrera en vigueur lorsque 55 pays, à l'origine de 55 % des émissions des pays industrialisés, l'auront ratifié. Seuls deux pays industrialisés ont ratifié le Protocole.

#### Diversité biologique

- La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, ouverte à la signature lors du Sommet planète Terre en 1992 et depuis ratifié par 183 nations, est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. La Convention oblige les pays à protéger les espèces végétales et animales en protégeant notamment

leur habitat. Le Protocole de Cartagène sur la biosécurité, visant à réduire les risques de mouvement transfrontalier d'organismes modifiés et à assurer un emploi sûr des biotechnologies modernes, a été adopté en janvier 2000 et a été ratifié par 17 pays. Les parties à la Convention étudient maintenant les problèmes relatifs au partage des bénéfices des ressources génétiques avec les personnes du pays dont elles sont issues.

#### Désertification

- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification — demandée lors du Sommet planète Terre — est entrée en vigueur en décembre 1996. La désertification, ou la dégradation des terres arides ou semi-arides, affecte les moyens d'existence et les ressources alimentaires de plus de 900 millions de personnes dans le monde, notamment en Afrique. La Convention demande une approche véritablement participatoire pour remédier aux problèmes des zones sèches, et 179 pays ont pour le moment signé la Convention. Mais les ressources financières pour sa mise en œuvre ont été limitées.

#### Les ressources marines et la pollution

- L'Accord des Nations Unies relatif aux stocks de poissons, destiné à réguler la pêche en haute mer et négocié suite au Sommet planète Terre, a été adopté en décembre 1995 et est entré en vigueur en décembre 2000. L'accord vise à prévenir la pêche excessive et à diffuser les tensions internationales nées de la concurrence relative à la réduction des stocks de poissons par une gestion régionale des pêcheries. Il contient des clauses essentielles de résolution des différends qui peut empêcher la pêche illégale.
- Reconnaissant qu'un milliard de personnes vivent dans des centres urbains placés le long des côtes et qu'environ 80 % de la pollution marine provient de sources terrestres, les gouvernements ont adopté, en 1995, le Programme mondial d'action pour protéger l'environnement marin des activités terrestres.

#### Substances chimiques toxiques

- Afin de réguler le transport de près de 4 millions de tonnes de déchets toxiques qui traversent, chaque année, les frontières nationales, la communauté internationale a adopté, en 1989, la Convention de Basel sur les déchets toxiques, sous la responsabilité du PNUD et, depuis, ratifié par 121 pays. En 1995, le traité a été renforcé pour rendre illégal l'exportation de déchets toxiques des pays développés vers les pays en développement, qui n'ont souvent pas la technologie pour les détruire de façon sûre. En 1998, plus de 100 gouvernements ont adopté un

traité international, négocié sous les auspices de la FAO et du PNUE, sur le partage des informations concernant le commerce des produits chimiques et des pesticides dangereux.

- Suite aux discussions de la Commission du développement durable sur le besoin de contrôler et d'éliminer divers produits chimiques toxiques, les pays se sont mis d'accord, en 2001, sur la Convention de Stockholm sur la persistance des polluants organiques, qui cible 12 produits chimiques dangereux connus sous le nom de « douzaine nocive », qui inclut les PCB, les dioxines et le DDT. Le traité a maintenant reçu 126 signatures et 5 ratifications.

#### Forêts

- S'appuyant sur les Principes relatifs aux forêts adopté à Rio, un groupe intergouvernemental sur les forêts, qui s'est réuni pendant deux ans sous les auspices de la Commission du développement durable des Nations Unies, a adopté plus de 100 propositions d'action en mars 1997. Afin de surveiller l'application et parvenir à un consensus sur les futures étapes — par exemple, la possibilité d'un traité sur les forêts — le Groupe est devenu le Forum intergouvernemental sur les forêts lors de la session du Sommet planète Terre + 5 en juin 1997. Ayant tenu sa première session en 2001, le Forum sur les forêts s'est consacré à l'établissement de propositions pour limiter la déforestation et générer plus de revenus dans le secteur forestier. Le Forum travaille

à la conception d'un cadre légal international pour les forêts pour 2005.

#### Appauvrissement de la couche d'ozone

- Grâce à un processus extrêmement efficace datant d'avant le Sommet planète Terre, les pays ont éliminé les substances appauvrissant la couche d'ozone selon les termes du Protocole de Montréal de 1987, qui a été renforcé en 1996. La consommation totale d'hydrocarbures chlorofluorés a baissé d'environ 1,1 millions de tonnes en 1986 à 156 000 en 1998, grâce, essentiellement, à l'efficacité du traité.

#### Petites îles

- Comme il en avait été décidé au Sommet planète Terre, une conférence des Nations Unies s'est tenue, en 1994, à la Barbade pour discuter des préoccupations propres aux petits États insulaires en développement. Reconnaissant que les petites îles, aux vues de leur taille et de leur isolement, sont vulnérables à de nombreuses contraintes de développement, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, plus de 100 pays se sont mis d'accord pour s'attaquer, au travers de partenariats, aux enjeux auxquels doivent faire face ces îles. En 1999, dans le cadre du suivi quinquennal de la Conférence de la Barbade, l'Assemblée générale des Nations Unies a établi que, si les petites îles avaient, elles, poursuivi les objectifs de la Conférence, la communauté internationale n'avait toujours pas engagé les ressources suffisantes.